

La déclaration automatique

Ce document vous explique l'utilisation de la déclaration automatique dont l'objectif est de vous faciliter la procédure de déclaration. La méthode s'appuie sur le principe que votre volume d'emballages suit la même courbe de développement que votre chiffre d'affaires d'une année à l'autre.

1 | Quelles conditions doivent-êtré remplies pour être éligible à la déclaration automatique

- Votre entreprise est **membre de Valorlux**
- **Valorlux dispose de votre déclaration de référence.** Avant la première déclaration automatique, vous avez déjà déclaré vos emballages par un autre mode de déclaration. Ceci est indispensable pour connaître la composition et le poids de vos emballages
- Votre déclaration de référence **ne doit pas dépasser un seuil de 1.000 EUR HTVA.** Si votre société dispose de plusieurs comptes, la somme de vos déclarations de doit pas dépasser ce montant. Vous trouverez le montant de votre déclaration dans le rapport « Déclaration de mise sur le marché » qui vous a été transmis avec votre dernière facture de régularisation

Image : Déclaration de mise sur le marché

07.11.2019

Numéro d'adhérent : _____

Verre	Papier Carton	Acier	Aluminium	PET	PVC	HDPE	Carton à Boisson	Autres valorisables	Autres non Valorisables	Réutilisable	Papier/Carton secondaire	Bois secondaire	Autres secondaire	Point Vert par Unités (EUR.)
													Nombre d'unités	Point Vert par Produit (EUR.)

TOTAL DECLARATION : **<=1.000 €**

2 | Comment déclarer ?

- Vous informez Valorlux de votre volonté de déclarer de façon automatique
- Vous indiquez votre **chiffre d'affaires luxembourgeois** pour la période de déclaration
- S'il s'agit de votre 1ère déclaration automatique, nous vous demandons aussi le chiffre d'affaires des 2 années précédentes
- Ces informations sont à communiquer à l'adresse suivante : **service.administratif@valorlux.lu**
- Dès sa disponibilité, vous nous envoyez votre rapport audité relatif à la période de déclaration en cours ainsi que ceux relatifs aux deux années précédentes (dans le cas où il s'agit de votre première déclaration automatique)

3 | Important :

- Afin de maintenir la qualité des données, une **nouvelle déclaration de référence** doit être établie **tous les 4 ans**
- La contribution ne peut pas être inférieure à la cotisation minimale
- Vos données sont traitées de manière confidentielle
- Nous nous réservons le droit de modifier les critères de déclaration

Exemple pratique :

En 2021 vous faites une déclaration automatique pour l'année 2020, vous indiquez donc le CA luxembourgeois pour 2020 et 2019. S'il s'agit de la première déclaration automatique, nous vous demandons aussi votre CA de 2018 pour des raisons informelles

2020 : 22.000 EUR dans l'année de déclaration

2019 : 20.000 Euro dans l'année de référence

Étape 1 :

Nous déterminons le taux d'évolution de votre chiffre d'affaires :

$$\text{Calcul} = \frac{2020}{2019} = \frac{\text{CA de la période de déclaration}}{\text{CA de l'année de la déclaration de référence}} = \frac{22.000}{20.000} = +10\%$$

Étape 2 :

Nous multiplions le poids de référence de chaque matériel par le taux d'évolution du chiffre d'affaires. Ainsi, nous obtenons un poids par matériel pour l'année de déclaration.

	GISEMENTS ARRONDIS EN KG					
	Verre	Papier/ Carton	Acier	Aluminium	etc.	Total
2019 : Période de référence (Base : déclaration de référence)	1.000	600	1.250	850	...	3.700
Évolution du CA	+ 10%					
2020 : Période de déclaration	1.100	660	1.375	935	...	4.070

Étape 3 :

Nous multiplions les poids des matériaux déterminés en étape 2 par les tarifs Point Vert de la période de déclaration. Il en résulte votre contribution pour l'année de déclaration. Les tarifs Point Vert sont disponibles sur notre site internet (<https://www.valorlux.lu/fr/mediatheque>).

	GISEMENTS ARRONDIS EN KG					
	Verre	Papier/ Carton	Acier	Aluminium	etc.	Total
2020 : période de déclaration	1.100	660	1.375	935	...	4.070
Tarif Point Vert 2020 (Euro/kg)	0,0137	0,0441	0,0206	0,0246	...	
Contribution 2020	15,07	29,11	28,33	23,00	...	95,51

► Selon cet exemple, le montant de votre déclaration 2020 s'élèverait à 95,51 EUR (montant HTVA)